

PROCÈS-VERBAL

Séance du 16 juin 2026

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ce seizième jour du mois de juin deux mille vingt-six à dix-sept heures dix, à la salle du conseil de l’hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents : le maire Steven Blaney et les membres du conseil de la Ville Audrey Bédard (partiellement), Erik Bilodeau, Olivier Biron, Jean Demers, Anthony Dufour, Benoit Forget-Chiasson, Karine Lavertu, Isabelle Lefebvre, Éric Nadeau, Alain Quirion, Daniel Saindon, Anick Tremblay et Anne-Marie Tremblay formant quorum sous la présidence du président du conseil Jean Leblond.

Est absent : le membre du conseil de la Ville Mélanie Sicotte.

Assistent à la séance : Dominic Deslauriers, directeur général, et Marlyne Turgeon, greffière.

CV3465

Ouverture de la séance

Le président du conseil confirme le quorum et déclare la séance ouverte.

CV3466

Adoption de l’ordre du jour

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Daniel Saindon
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Benoit Forget-Chiasson

D’adopter l’ordre du jour de la séance du 16 juin 2026.

Adoptée à l’unanimité

CV3467

Mot de bienvenue du président du conseil

Le président du conseil prend la parole.

CV3468

Période d’intervention du maire

Le maire prend la parole.

CV3469

Rapport du maire aux citoyennes et citoyens des faits saillants du rapport financier consolidé de la Ville pour l'année 2025 et état des dépenses 2025 du Bureau de la vérificatrice générale

Le maire fait rapport aux citoyennes et citoyens des faits saillants du rapport financier consolidé de la Ville pour l'année 2025 et état des dépenses 2025 du Bureau de la vérificatrice générale.

CV3470

Période de questions pour les personnes présentes

Environ 40 personnes assistent à la séance. Neuf personnes prennent la parole.

Une personne dépose un document concernant les travaux de réfection de la rue René-Lavertu.

CV3471

Période de questions transmises électroniquement

Neuf questions transmises par le biais du formulaire de questions en ligne sur le site Internet de la Ville ont été lues par la greffière.

Le président du conseil et les personnes qu'il désigne répondent aux questions.

CV3472

Approbation du procès-verbal du conseil de la Ville de la séance du 19 mai et du 26 mai 2026

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Erik Bilodeau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Alain Quirion

D'approuver le procès-verbal de la séance du conseil de la Ville tenue le 19 mai et le 26 mai 2026.

Adoptée à l'unanimité

CV3473

Dépôt du procès-verbal du comité exécutif de la séance du 19 mai et du 2 juin 2026

Le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 19 mai 2026 et le 2 juin 2026 est déposé.

CV3474

Dépôt des listes de contrats au 30 avril 2026

Document d'aide à la décision [APGI-APP-2026-061](#)

Les listes de contrats au 30 avril 2026, jointes au sommaire décisionnel APGI-APP-2026-061, sont déposées, à titre de reddition de compte et d'information.

CV3475

Rapport financier consolidé de la Ville pour l'année 2025 et état des dépenses 2025 du Bureau de la vérificatrice générale

Document d'aide à la décision [FIN-2026-029](#)

Le rapport financier consolidé dressé par le trésorier pour l'année 2025, ainsi que le rapport des auditrices indépendantes ou des auditeurs indépendants sur les états financiers de la Ville et de l'état des dépenses 2025 du Bureau de la vérificatrice générale, joints au sommaire décisionnel FIN-2026-029, sont déposés, à titre de reddition de compte et d'information.

CV3476

Dépôt des listes de virements de fonds pour la période du 1^{er} au 30 avril 2026 et des crédits additionnels pour la même période

Document d'aide à la décision [FIN-2026-033](#)

Les listes de virements de fonds pour la période du 1^{er} au 30 avril 2026 et la liste de crédits additionnels pour la même période, jointes au sommaire décisionnel FIN-2026-033, sont déposées, à titre de reddition de compte et d'information.

CV3477

Rapport relatif à la participation des quinze membres du conseil de la Ville et du maire à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale

Document d'aide à la décision [GRE-2026-023](#)

Le rapport relatif à la participation des quinze membres du conseil de la Ville et du maire à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale est déposé, à titre de reddition de compte et d'information.

CV3478

Rapport relatif à la participation des quinze membres du conseil de la Ville et du maire à une formation sur le système municipal

Document d'aide à la décision [GRE-2026-024](#)

Le rapport relatif à la participation des quinze membres du conseil de la Ville et du maire à une formation sur le système municipal est déposé, à titre de reddition de compte et d'information.

CV3479

Rapport sur la déclaration de participation à la formation obligatoire sur l'éthique et la déontologie en matière municipale par les membres du personnel d'un cabinet

Document d'aide à la décision [GRE-2026-025](#)

Le rapport relatif à la participation des membres du personnel d'un cabinet suivants à la formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, est déposé, à titre d'information :

- Édouard Castonguay-Foisy, déposée le 27 février 2026;
 - Richard Côté, déposée le 28 avril 2026;
 - René Gagnon, déposée le 8 mai 2026;
 - Roxane Isikahua-Fréchette, déposé le 30 mars 2026;
 - Alexandre Morin, déposée le 11 mai 2026;
 - Lucie Poulin, déposée le 28 avril 2026.
-

CV3480

Dépôt des certificats d'enregistrement relatifs au Règlement RV3608 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (création de la nouvelle zone L1597 à même une partie des zones H1614 et L1603) et au Règlement RV3609 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement de la zone H1599 à même la zone L1603)

Document d'aide à la décision [GRE-2026-027](#)

Les certificats d'enregistrement relatifs au Règlement RV3608 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et au Règlement RV3609 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement sont déposés, à titre d'information.

CV3481

Recommandations formulées par la commission des finances et de l'administration

Document d'aide à la décision [DG-2026-022](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE3122;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Benoit Forget-Chiasson
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Alain Quirion

D'adopter, avec modification, les recommandations formulées par la commission des finances et de l'administration suivantes:

- d'identifier des orientations à propos des priorités organisationnelles

- dans l'optique d'élaborer des stratégies d'optimisation des services et de l'administration municipale et de les transmettre à la Direction générale;
- d'abaisser la réserve financière relative au déneigement à 4 000 000\$ et d'affecter le montant récupéré de 1 000 000\$ au remboursement de la dette;
 - de fixer un plafond de 500 000\$ (au lieu du montant de 300 000 \$ recommandé par la commission) à la réserve financière relative aux projets environnementaux (politique environnementale), soit la somme utilisée annuellement, et d'affecter directement au remboursement de la dette tout ce qui dépasse ce plafond;
 - de mandater la Direction générale afin de renflouer la réserve financière relative au comité de services de proximité au montant maximum de 1 000 000\$ et de fixer le montant maximum de cette réserve à 1 000 000\$;
 - de refuser de mandater la Direction générale afin de laisser la somme de 1 500 000\$ dans la réserve financière relative à l'amélioration des espaces de travail et d'en modifier le texte pour retirer le financement de cette réserve des revenus provenant de la vente des bâtiments excédentaires.

Adoptée à l'unanimité

CV3482

Recommandations formulées par la commission des finances et de l'administration et plan de travail pour l'année 2026 de cette commission

Document d'aide à la décision [DG-2026-026](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE3123;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Alain Quirion

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Jean Demers

D'adopter, avec modification, les recommandations formulées par la commission des finances et de l'administration suivantes :

- de refuser de mandater la Direction générale afin de réviser le texte de la réserve des logements sociaux, de manière que cette réserve ne se limite pas exclusivement aux projets de développement, mais qu'elle permette aussi de couvrir les travaux et les coûts de rénovation du patrimoine immobilier existant;
- de mandater la Direction générale afin de cristalliser la cible d'emprunt à 79 000 000\$ annuellement;
- de mandater la Direction générale afin d'élaborer une politique de recours au crédit de taxe;
- de mandater la Direction générale afin d'appliquer la politique de gestion de l'excédent de fonctionnement, en respectant rigoureusement l'ordre des priorités qui y est établi et de décréter que tout solde disponible, après respect des deux premières priorités, soit affecté de manière à maximiser la troisième priorité, soit le remboursement de la dette.

D'approuver le plan de travail pour l'année 2026 de la commission des finances et de l'administration, joint au sommaire décisionnel DG-2026-026.

Adoptée à l'unanimité

CV3483

Recommandation formulée par la commission des finances et de l'administration

Document d'aide à la décision [DG-2026-030](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE3178;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Alain Quiron

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Anick Tremblay

D'adopter la recommandation formulée par la commission des finances et de l'administration suivante :

- d'adopter le cadre financier 2026-2030.

Adoptée à l'unanimité

CV3484

Recommandations formulées par la commission des services à la communauté

Document d'aide à la décision [DG-2026-031](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE3179;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Anick Tremblay

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Anne-Marie Tremblay

D'adopter, avec modification, les recommandations formulées par la commission des finances et de l'administration suivantes :

- de mandater la Direction générale, en collaboration avec les directions concernées, pour produire un portrait de toutes les aides financières octroyées pour l'ensemble des organismes reconnus, dans une perspective d'équité;
- de mandater la Direction générale, en collaboration avec les directions concernées, pour présenter une comparaison des politiques de tarification avec quelques grandes villes.

D'adopter le calendrier révisé des réunions de la commission des services à la communauté pour l'année 2026, joint au sommaire décisionnel DG-2026-031.

Adoptée à l'unanimité

CV3485

Désignation d'une représentante de la Ville à titre de membre du Conseil

de bassin de la rivière Etchemin

Document d'aide à la décision [DG-2026-027](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE3134;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Anick Tremblay
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Éric Nadeau

De désigner le membre du conseil de la Ville Audrey Bédard à titre de représentante de la Ville au sein du Conseil de bassin de la rivière Etchemin, et ce, en remplacement du membre du conseil de la Ville Anick Tremblay.

Adoptée à l'unanimité

CV3486

Entente de collaboration à intervenir avec la Ville de Gatineau et la Ville de Sherbrooke

Document d'aide à la décision [FIN-2026-027](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE3126;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Alain Quirion
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Erik Bilodeau

De conclure l'entente de collaboration à intervenir avec la Ville de Gatineau et la Ville de Sherbrooke, jointe au sommaire décisionnel FIN-2026-027, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV3487

Affectation des soldes disponibles de règlements d'emprunt fermés au remboursement par anticipation lors des émissions d'obligations d'août et novembre 2026

Document d'aide à la décision [FIN-2026-028](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE3127;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Benoit Forget-Chiasson
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Anick Tremblay

D'affecter les soldes disponibles des règlements d'emprunts fermés, indiqués au sommaire décisionnel FIN-2026-028, à la réduction du solde de l'emprunt d'où provient le solde disponible lors de leur refinancement.

Adoptée à l'unanimité

CV3488

Affectation de l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté au remboursement par anticipation des refinancements lors des émissions d'obligations d'août et novembre 2026

Document d'aide à la décision [FIN-2026-030](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE3129;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Alain Quirion

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Anick Tremblay

D'affecter un montant de 10 000 000 \$ de l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté au remboursement par anticipation des règlements d'emprunts, indiqués au sommaire décisionnel FIN-2026-030, lors des refinancements des émissions d'obligations d'août et novembre 2026.

Adoptée à l'unanimité

CV3489

Renflouement de certaines réserves financières

Document d'aide à la décision [FIN-2026-031](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE3130;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Anick Tremblay

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Benoit Forget-Chiasson

De renflouer les réserves financières suivantes, à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté, et ce, sans excéder le montant maximum de la réserve financière à la fin de l'exercice financier 2026 :

- réserve financière pour la constitution d'un fonds d'autoassurance de 486 000 \$;
- réserve financière pour assumer les franchises et rétentions prévues aux contrats d'assurance de 340 000 \$;
- réserve financière pour le financement des dépenses relatives à l'équilibration du rôle triennal d'évaluation et le traitement des demandes de révisions administratives à ce sujet de 750 000 \$;
- réserve financière pour les référendums, les registres et autre qu'élection de 250 000 \$;
- réserve financière pour les dépenses de sécurisation des usagers et usagers des réseaux routiers, piétonniers et cyclables de 191 000 \$;
- réserve financière pour les salaires des employés en assignation temporaire de 996 000 \$;
- réserve financière pour les cours d'eau de 449 000 \$;
- réserve financière pour la lutte contre la criminalité de 286 000 \$;
- réserve financière pour le développement social et communautaire

- pour 127 000 \$;
- réserve financière pour les logements sociaux de 2 400 000 \$.

Adoptée à l'unanimité

CV3490

Adoption du cadre financier 2026-2030

Document d'aide à la décision [FIN-2026-035](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE3170;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Alain Quirion
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Anick Tremblay

D'adopter le cadre financier 2026-2030, joint au sommaire décisionnel
FIN-2026-035.

À la demande du membre du conseil de la Ville Éric Nadeau, le président du
conseil appelle le vote sur la proposition.

Les membres du conseil de la Ville Erik Bilodeau, Olivier Biron, Jean Demers,
Benoit Forget-Chiasson, Karine Lavertu, Alain Quirion, Daniel Saindon, Anick
Tremblay, Anne-Marie Tremblay, le président du conseil Jean
Leblond et le maire Steven Blaney votent en faveur de la proposition.

Les membres du conseil de la Ville Audrey Bédard, Anthony Dufour, Isabelle
Lefebvre et Éric Nadeau votent en défaveur de la proposition.

Le président du conseil déclare la proposition adoptée à la majorité.

Adoptée à la majorité

Le membre du conseil de la Ville Audrey Bédard quitte son siège pendant la
présentation de l'affaire suivante et reprend son siège avant la prise de décision
sur l'affaire suivante.

CV3491

Autorisation de participation de deux représentants désignés de la Ville à une mission économique en Allemagne et en Italie organisée par Naval Québec et financement afférent

Document d'aide à la décision [DEV-2026-026](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE3136;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Anne-Marie Tremblay
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Jean Demers

D'autoriser les deux personnes suivantes à participer à une mission économique en Allemagne et en Italie organisée par Naval Québec, du 31 août au 11 septembre 2026, et de financer les dépenses relatives à leur participation à cette mission au montant indiqué au sommaire décisionnel DEV-2026-026, et ce, à même le budget de fonctionnement :

- le membres du conseil de la Ville Olivier Biron, à titre de représentant désigné de la Ville, de même que de désigner les membres du conseil de la Ville suivants à titre de représentant substitut ou de représentant substitut, dans la mesure où Olivier Biron est dans l'impossibilité de participer à cette mission, soit :
 - à titre de 1^{er} substitut, le membre du conseil de la Ville Jean Leblond, en remplacement d'Olivier Biron ;
 - à titre de 2^{ième} substitut, le membre du conseil de la Ville Mélanie Sicotte, en remplacement de Jean Leblond ;
- le membre du personnel de la Direction du développement économique et de la promotion, Francis Létourneau, Conseiller en développement et prospection des investissements, à titre de représentant désigné de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

CV3492

Aide financière à Centre de pédiatrie sociale de Lévis

Document d'aide à la décision [DEV-2026-027](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE3137;

En conséquence,

Il est proposé par le maire Steven Blaney

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Olivier Biron

D'accorder une aide financière au montant maximum de 150 000 \$ à Centre de pédiatrie sociale de Lévis, dans le cadre du programme de vitalité territoriale, pour la réalisation du projet de relocalisation du Centre de pédiatrie sociale de Lévis, indiqué au sommaire décisionnel DEV-2026-027.

Adoptée à l'unanimité

CV3493

Aide financière à Club de curling Etchemin (1961) Ltée

Document d'aide à la décision [DEV-2026-028](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE3138;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Anick Tremblay

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu

D'accorder une aide financière au montant maximum de 78 207 \$ à Club de curling Etchemin (1961) ltée, dans le cadre du programme de vitalité territoriale, pour la réalisation du projet de rénovation et d'amélioration énergétique des installations, indiqué au sommaire décisionnel DEV-2026-028.

Adoptée à l'unanimité

CV3494

Attribution de toponymes

Document d'aide à la décision [URBA-CUMB-2026-012](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE3145;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Daniel Saindon

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Olivier Biron

D'attribuer les toponymes, indiqués au sommaire décisionnel URBA-CUMB-2026-012, suivants :

- rue 1 : rue de Carpiquet;
- parc 1 : parc du Coquelicot.

Adoptée à l'unanimité

CV3495

Renonciation aux clauses résolutoires et pénales relatives aux lots 6 256 002 et 6 429 794 du cadastre du Québec (2280, rue Albert-Dion, secteur Saint-Nicolas)

Document d'aide à la décision [APGI-GI-2026-034](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE3151;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Daniel Saindon

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Alain Quirion

De renoncer définitivement à l'exercice de la clause résolutoire et pénale prévue à la clause 12 de l'acte de vente publié au bureau de la publicité foncière de la circonscription foncière de Lévis le 29 août 2019, sous le numéro 24 861 288, les frais relatifs à tout document ou toute transaction afférente à être assumés par le propriétaire du lot 6 256 002 du cadastre du Québec.

De renoncer définitivement à l'exercice de la clause résolutoire et pénale prévue à la clause 12 de l'acte de vente publié au bureau de la publicité foncière de la circonscription foncière de Lévis le 21 juin 2021, sous le numéro 26 426 970, les frais relatifs à tout document ou toute transaction afférente à être assumés

par le propriétaire du lot 6 429 794 du cadastre du Québec.

D'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV3496

Financement de la dépense relative à la démolition de l'immeuble situé au 89, rue Mailly (secteur Saint-Rédempteur)

Document d'aide à la décision [APGI-GI-2026-035](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE3148;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Benoit Forget-Chiasson
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Erik Bilodeau

De financer la dépense relative à la démolition de l'immeuble situé au 89, rue Mailly (secteur Saint-Rédempteur), en prévision de sa revente, et d'affecter en conséquence un montant maximum de 60 000 \$, provenant de la réserve financière pour le financement de dépenses relatives à la réalisation de projets d'amélioration des environnements et espaces de travail de l'ensemble du personnel de la Ville, indiqué au sommaire décisionnel APGI-GI-2026-035.

Adoptée à l'unanimité

CV3497

Autorisation d'en appeler de la décision rendue par la Commission de l'accès à l'information du Québec (dossier 1036823-J)

Document d'aide à la décision [DAJG-2026-013](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE3150;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Olivier Biron

De ratifier le dépôt de la déclaration d'appel et d'autoriser la procureure mandatée ou le procureur mandaté à cet effet par la Direction des affaires juridiques et du greffe à entreprendre les procédures pour en appeler de la décision rendue le 29 avril 2026 par la Commission d'accès à l'information du Québec, dans le cadre du litige opposant la Ville à Carl Corbeil (dossier 1036823-J), et à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV3498

Prononcé de la décision dans le cadre de la révision de la décision du comité de démolition concernant l'immeuble situé au 672, rue Saint-Joseph (secteur Lévis)

Document d'aide à la décision [GRE-2026-026](#)

ATTENDU la demande de démolition de l'immeuble situé au 672, rue Saint-Joseph (lot 3 021 327 du cadastre du Québec) (secteur Lévis);

ATTENDU la décision du comité de démolition rendue le 9 septembre 2026 liée à cette demande de démolition;

ATTENDU la tenue de l'audition de la révision de la décision du comité de démolition lors de la séance extraordinaire du conseil de la Ville tenue le 19 mai 2026;

ATTENDU les arguments présentés dans le cadre de cette audition;

ATTENDU que les membres du conseil de la Ville ont tenu compte de l'ensemble des documents déposés dans le cadre de cette demande de révision;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE3161;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Erik Bilodeau

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Anthony Dufour

De confirmer la décision du comité de démolition rendue le 9 septembre 2025, par sa résolution DEM-2025-00-07, pour la demande de démolition de l'immeuble situé au 672, rue Saint-Joseph (lot 3 021 327 du cadastre du Québec) (secteur Lévis), jointe au sommaire décisionnel GRE-2026-026.

Adoptée à l'unanimité

CV3499

Adoption de la politique de communication

Document d'aide à la décision [COM-2026-002](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE3162;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Anick Tremblay

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Anthony Dufour

D'adopter la politique de communication, jointe au sommaire décisionnel COM-2026-002.

Adoptée à l'unanimité

CV3500

Autorisation de campement temporaire à la marina de la Chaudière en

faveur de Drapeau de la famille

Document d'aide à la décision [DVC-DIR-2026-003](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE3155;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Daniel Saindon
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Audrey Bédard

D'autoriser le campement temporaire sur les berges du fleuve Saint-Laurent, à proximité de la Marina de la Chaudière en faveur du Drapeau de la famille, pour la nuit du 10 au 11 juillet 2026, incluant toute adaptation de la date liée aux conditions de réalisation de l'activité, et permettre l'accès aux installations sanitaires disponibles sur le site.

Adoptée à l'unanimité

CV3501

Déclaration d'intention pour l'accueil de la 64^e Finale des Jeux du Québec (Lévis 2030), désignation de représentantes de la Ville et financement afférent

Document d'aide à la décision [DVC-DIR-2026-007-R-1](#)

ATTENDU QUE, en date du 16 juin 2026, le conseil de la Ville souhaite signifier à Sports Québec son intérêt pour le processus de candidature de la *Finale des Jeux du Québec* à l'hiver 2030;

ATTENDU QUE les informations transmises aux représentantes et représentants de la Ville lui permettent de considérer qu'elle a possiblement la capacité de recevoir une *Finale hivernale des Jeux du Québec*;

ATTENDU QUE l'organisation de la 64^e *Finale des Jeux du Québec* à l'hiver 2030 nécessite la mobilisation de ressources de la Ville;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE3165;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Anick Tremblay
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Daniel Saindon

De soumettre à Sports Québec la candidature de la Ville en vue de l'organisation de 64^e *Finale des Jeux du Québec* à l'hiver 2030, accompagnée d'une lettre d'intention, incluant le paiement de 5 000 \$ à Sports Québec.

D'octroyer une somme de 300 000 \$ pour défrayer les dépenses liées à la préparation technique du dossier de candidature de la Ville, comprenant notamment le déploiement immédiat d'un plan d'effectifs pour assurer la réalisation de ce dossier.

De désigner la Directrice de la vie communautaire et la Directrice générale adjointe - services à la communauté et intelligence d'affaires à titre de représentantes de la Ville et de les autoriser en conséquence à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution, en fonction de

leurs délégations de pouvoirs respectives.

D'autoriser le financement des dépenses afférentes ci-haut mentionnées, à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

CV3502

Aide financière à Le filon

Document d'aide à la décision [DVC-DSC-2026-012](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE3156;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Anne-Marie Tremblay
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Erik Bilodeau

D'accorder une aide financière non récurrente au montant de 12 000 \$ à Le filon, pour le soutien dans l'implantation de mesures ou d'outils ayant pour but de soutenir la réalisation d'initiatives cadrant dans l'approche de voisins solidaires, et ce, à même le montant de 222 937 \$ provenant de la réserve financière pour le financement de dépenses relatives à la réalisation du plan d'action de la politique de développement social et communautaire.

Adoptée à l'unanimité

CV3503

Financement de la dépense relative aux opérations de valorisation ou de disposition des boues de la station du secteur de Saint-Nicolas et des étangs aérés

Document d'aide à la décision [DEI-2026-007](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE3154;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Olivier Biron
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Benoit Forget-Chiasson

De financer la dépense relative aux opérations de valorisation ou de disposition des boues de la station du secteur de Saint-Nicolas et des étangs aérés au montant maximum de 2 106 104\$, à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

CV3504

Avenant numéro 3 au contrat de location d'heures de glace, de salles, de casiers et de bureaux à intervenir avec le Centre socio-culturel et sportif

St-Étienne inc. (Centre Bruno-Verret)

Document d'aide à la décision [APGI-APP-2026-034](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE3180;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Anick Tremblay
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Anthony Dufour

De conclure l'avenant numéro 3 au contrat de location d'heures de glace, de salles, de casiers et de bureaux à intervenir avec le Centre socio-culturel et sportif St-Étienne inc. (Centre Bruno-Verret), joint au sommaire décisionnel APGI-APP-2026-034, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV3505

Entente concernant l'octroi d'une aide financière à intervenir avec le Centre socio-culturel et sportif St-Étienne inc. (Centre Bruno-Verret) et financement afférent

Document d'aide à la décision [DVC-SPO-2026-005](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE3181;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Benoit Forget-Chiasson
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Anne-Marie Tremblay

De conclure l'entente concernant l'octroi d'une aide financière à intervenir avec le Centre socio-culturel et sportif St-Étienne inc. (Centre Bruno-Verret), jointe au sommaire décisionnel DVC-SPO-2026-005, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne et plus particulièrement, pour l'aider dans la réalisation de son projet de réfection de sa patinoire de dimension nord-américaine au Centre Bruno-Verret, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

De financer cette dépense au montant maximum de 1 000 000\$, à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

CV3506

Avis de motion du Règlement RV3618 modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement et dépôt de projet de règlement

Document d'aide à la décision [TMD-2026-022](#)

Le membre du conseil de la Ville Anne-Marie Tremblay donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV3618 modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement et il

dépose le projet de règlement, joint au sommaire décisionnel TMD-2026-022.

Ce règlement a pour objet de régir la circulation, la vitesse et le stationnement sur une partie des rues du Faubourg, du Butor et des Violettes.

CV3507

Adoption du Règlement RV3571 modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement

Document d'aide à la décision [TMD-2026-024](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV3571 modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement a pour objet de:

- modifier, pour le tronçon situé entre la rue de Mercure et l'avenue Taniata, les plages horaires des voies réservées comme suit :
 - période du matin (AM) : 6 h 00 à 9 h 30 ;
 - période de l'après-midi (PM) : 14 h 30 à 18 h 30 ;
- hausser le seuil de covoiturage de deux à trois occupantes ou occupants sur les tronçons de voies réservées;
- régler la voie réservée sur le boulevard Guillaume-Couture, dans les deux directions, entre le boulevard Alphonse-Desjardins et la rue Saint-Omer ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE3111 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Anick Tremblay
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Benoit Forget-Chiasson

D'adopter le Règlement RV3571 modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement, joint au sommaire décisionnel TMD-2026-024.

À la demande du membre du conseil de la Ville Audrey Bédard, le président du conseil appelle le vote sur la proposition.

Les membres du conseil de la Ville Erik Bilodeau, Olivier Biron, Jean Demers, Benoit Forget-Chiasson, Karine Lavertu, Alain Quirion, Daniel Saindon, Anick Tremblay, Anne-Marie Tremblay, le président du conseil Jean Leblond et le maire Steven Blaney votent en faveur de la proposition.

Les membres du conseil de la Ville Audrey Bédard, Anthony Dufour, Isabelle Lefebvre et Éric Nadeau votent en défaveur de la proposition.

Le président du conseil déclare la proposition adoptée à la majorité.

Adoptée à la majorité

CV3508

Avis de motion du Règlement RV3619 relatif à la démolition d'immeubles

et dépôt de projet de règlement

Document d'aide à la décision [URBA-CUMB-2026-007](#)

Le membre du conseil de la Ville Olivier Biron donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV3619 relatif à la démolition d'immeubles et il dépose le projet de règlement, joint au sommaire décisionnel URBA-CUMB-2026-007.

Ce règlement a pour objet de régir la démolition de certains immeubles, conformément au chapitre V.0.1 du titre I de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), de constituer le comité relatif aux demandes de démolition d'immeubles et d'encadrer le fonctionnement de ce comité.

CV3509

Adoption du Projet de règlement RV3619 relatif à la démolition d'immeubles

Document d'aide à la décision [URBA-CUMB-2026-007](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE3172 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Olivier Biron
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Benoit Forget-Chiasson

D'adopter le Projet de règlement RV3619 relatif à la démolition d'immeubles, joint au sommaire décisionnel URBA-CUMB-2026-007.

Adoptée à l'unanimité

CV3510

Avis de motion du Règlement RV3620 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement de la zone A1805 à même une partie de la zone H1974, avenue Saint-Augustin, secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville) et dépôt de projet de règlement

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2026-023](#)

Le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV3620 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et il dépose le projet de règlement, joint au sommaire décisionnel URBA-SAT-2026-023.

Ce règlement a pour objet d'agrandir la zone A1805 à même une partie de la zone H1974. Attendu que le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et lotissement en vigueur interdit l'usage « Établissement de résidence principale », soit l'exploitation d'un établissement touristique où est offert, au moyen d'une seule réservation, de l'hébergement dans la résidence principale de la personne physique qui l'exploite à une personne ou à un seul groupe de personnes liées à la fois et n'incluant aucun repas servi sur place dans la zone H1974, l'agrandissement de la zone A1805 à même une partie de la zone H1974 aura pour effet de retirer l'interdiction de l'exploitation d'un « Établissement de résidence principale » dans cette partie de zone.

CV3511

Adoption du Projet de règlement RV3620 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement de la zone A1805 à même une partie de la zone H1974, avenue Saint-Augustin, secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville)

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2026-023](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE3174 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Olivier Biron

D'adopter le Projet de règlement RV3620 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, joint au sommaire décisionnel URBA-SAT-2026-023.

Adoptée à l'unanimité

CV3512

Avis de motion du Règlement RV3621 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement de la zone H1974 à même une partie de la zone A1805, avenue Saint-Augustin, secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville) et dépôt de projet de règlement

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2026-023](#)

Le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV3621 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et il dépose le projet de règlement, joint au sommaire décisionnel URBA-SAT-2026-023.

Ce règlement a pour objet d'agrandir la zone H1974 à même une partie de la zone A1805. Attendu que le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et lotissement en vigueur interdit l'usage « Établissement de résidence principale », soit l'exploitation d'un établissement touristique où est offert, au moyen d'une seule réservation, de l'hébergement dans la résidence principale de la personne physique qui l'exploite à une personne ou à un seul groupe de personnes liées à la fois et n'incluant aucun repas servi sur place dans la zone H1974, l'agrandissement de la zone H1974 à même une partie de la zone A1805 aura pour effet d'interdire l'exploitation d'un « Établissement de résidence principale » dans cette partie de zone.

CV3513

Adoption du Projet de règlement RV3621 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement de la zone H1974 à même une partie de la zone A1805, avenue Saint-Augustin, secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville)

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2026-023](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE3176 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Olivier Biron

D'adopter le Projet de règlement RV3621 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, joint au sommaire décisionnel URBA-SAT-2026-023.

Adoptée à l'unanimité

CV3514

Période d'intervention du maire

Le maire prend la parole.

CV3515

Période d'intervention des membres du conseil

Plusieurs membres du conseil de la Ville prennent la parole.

CV3516

Félicitations à David Lehoux

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Anne-Marie Tremblay
Appuyé à l'unanimité

De féliciter David Lehoux pour son dévouement et son engagement exemplaires comme directeur général du Collège de Lévis, poste qu'il quittera à la fin du mois de juin après plus de 20 ans de services. Animé par une passion sincère pour les jeunes et leur épanouissement, il laisse une empreinte durable au sein de cet établissement et de la communauté lévisienne, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV3517

Félicitations à Linda Dumont, Jean-Philippe Gagnon et Nancy Turgeon

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Éric Nadeau
Appuyé à l'unanimité

De féliciter les membres du personnel du Centre d'aide et prévention jeunesse, Linda Dumont, pour ses 20 années de service, Jean-Philippe Gagnon, pour ses 25 années de service, et Nancy Turgeon, pour ses 30 années de service, et de

souligner leur contribution exceptionnelle à la communauté, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV3518

Félicitations à Mathieu Chamberland

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Benoit Forget-Chiasson
Appuyé à l'unanimité

De féliciter Mathieu Chamberland, lévisien, chef des opérations de Soccer Canada depuis 2023, acteur important de l'événement de la coupe du monde de soccer 2026 et coordonnateur des matchs de l'équipe nationale, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV3519

Période d'intervention du maire

Le maire prend la parole.

CV3520

Levée de la séance

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Erik Bilodeau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Olivier Biron

À 19 h 18, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité

Steven Blaney, maire

Marlyne Turgeon, greffière

Jean Leblond, président du conseil